

Monsieur Blaise BEAUME
Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or, 87 / bte 2

B – 1060 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : votre mail du 15/04/08
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.511/s.433
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Boulevard du Midi, 5 - Porte de Hal.
Placement de bannières et de panneaux de signalisation.

En réponse à votre lettre du 15 avril 2008, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 23 avril 2008, et concernant l'objet susmentionné, **notre Assemblée n'a pas émis d'objection concernant le placement de bannières** de part et d'autre de l'entrée du côté Saint-Gilles et du côté de la Ville de Bruxelles. Ces bannières seraient destinées à signaler l'entrée du Musée de la Porte de Hal ainsi que celle des expositions temporaires.

Par contre, les croquis introduits à l'appui de la demande montrent la mise en œuvre de nouveaux dispositifs de signalisation en acier corten aux abords du monument (côté Saint-Gilles).

La CRMS s'y oppose fermement.

Plusieurs mâts d'informations (ex : signalétique de la Cocof) étant déjà en place, la Commission demande à la Régie des Bâtiments ainsi qu'à la Ville de rester vigilantes à ne pas encombrer inutilement l'espace public pour ne pas porter atteinte aux différentes perspectives vers et depuis le monument en cours de restauration.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. STEGEN
Vice-Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme C. Brunko); A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans).